

## **Séminaire à Bruxelles, Bureau de Liaison Bruxelles-Europe, 19 et 20 Octobre 2006**

### **"Agriculture Biologique et Développement rural dans le contexte de la Stratégie de Lisbonne"**

Le séminaire "*Agriculture Biologique et Développement rural dans le contexte de la Stratégie de Lisbonne*" a eu lieu au « Bureau de Liaison Bruxelles-Europe » du 19 au 20 Octobre 2006. Son but était d'examiner la contribution du secteur de l'alimentation et de l'agriculture biologiques (secteur bio) aux objectifs de la Stratégie de Lisbonne.

Ce document résume les résultats et les conclusions du séminaire organisé par le Groupe IFOAM Europe dans le cadre du Règlement (CE) n° 814/2000 du Conseil (J.O. L.100 du 17 Avril 2000) sur les mesures d'information en relation avec la Politique Agricole Commune (PAC).

32 participants (sans compter l'équipe d'organiseurs et les intervenants) venant de toute l'Europe (23 pays différents) ont participé au séminaire. Les experts intervenants ont été mandatés par leurs organisations nationales pour (1) représenter l'expertise du secteur bio au niveau européen et (2) de ramener dans leurs pays respectifs, les bénéfices du séminaire. Ces conditions ont permis de garantir la qualité des débats et la pertinence des conclusions.

Le séminaire était structuré en 3 parties :

- (1) Session plénière avec des présentations des sujets ;
- (2) Groupes de travail ;
- (3) Présentation publique aux participants, aux partenaires et à la Presse.

## I. Session plénière

### 1. Ouverture du séminaire

Le séminaire a été introduit et modéré par le président du groupe régional IFOAM UE, Francis Blake.

### 2. Nouvelles du secteur Agriculture biologique en Europe

Les participants au séminaire ont échangé les nouvelles de leurs pays respectifs :

↳ Norvège : Les supermarchés ont lancé une campagne de promotion des produits bios. La coopération des supermarchés à cet effort est la bienvenue ;

↳ Suisse : Le supermarché « Coop » a commencé il y a 2 ans un programme de spécialités régionales. C'est le seul secteur en croissance ;

↳ Grande Bretagne : (1) Sainsbury et Tesco, deux des trois plus grands supermarchés britanniques, vont fournir des paniers bio contenant des produits bio locaux; (2) l'année dernière, les supermarchés ont enregistré une augmentation de 30% des ventes de produits bios. Cette année, cette augmentation sera même plus importante; (3) Le marché du textile et des cosmétiques bio est en plein essor. La *Soil Association* a élaboré des normes pour les textiles bio, Wal-Mart ainsi que les producteurs de vêtements de sport se lancent sur le marché des textiles bio. Le marché des cosmétiques bio se développe plus lentement. Il n'y a pas d'engouement aussi prononcé que dans d'autres pays. La plupart des entreprises du secteur des textiles ou des cosmétiques ne connaissent pas l'existence de l'IFOAM.

↳ Slovénie : Les moyens des industries des cosmétiques sont considérables, ils payent une cotisation annuelle à IFOAM plus élevée que les producteurs.

↳ Portugal : Instauration d'une fédération d'organisations du secteur bio. Le premier événement sera l'organisation d'une "semaine verte" au mois de novembre.

↳ République Tchèque : Un almanach sur l'agriculture biologique (étude de marché) a été publié en tchèque et anglais.

↳ Pays-Bas : Professionnalisation rapide des magasins bio. Cette année, 15 magasins nouveaux ou rénovés ont été ouverts. En 2005, il n'y en avait que 5 ou 6. Selon une étude

du marché bio néerlandais, 45% des ventes de produits bio sont réalisés dans des magasins spécialisés et 45% dans des supermarchés. De plus en plus, les supermarchés s'associent aux agriculteurs locaux, ils affichent parfois même des photographies des producteurs dans le magasin.

↳ Lettonie : Un marché bio en plein air est ouvert tous les samedi à Riga. Le mouvement bio collabore avec le mouvement 'slow food'.

↳ Roumanie : À la fin de l'année 2006, 150 000 ha (1% de la Surface Agricole Utile, SAU) seront consacrés à l'agriculture biologique. Le Ministre de l'Economie a rendu public un accord selon lequel l'agriculture biologique serait l'un des quatre secteurs à recevoir des aides financières.

↳ Suède : Notre ancien hôte au syndicat des agriculteurs suédois a été promu au second rang du Ministère de l'Agriculture.

↳ Hongrie : Le marché interne est en pleine expansion : la quantité et la variété des produits bio augmente dans les points de vente de Budapest

### **3. Révision du Règlement 2092/91 : revue de la politique du groupe IFOAM UE et de ses organisations membres européens**

Francis Blake, président du groupe IFOAM UE, a introduit le sujet : « *Révision du Règlement 2092/91 dans le contexte de la stratégie de Lisbonne* ». D'abord il a expliqué que la révision était nécessaire pour le développement du secteur bio. En effet, le règlement actuel a été modifié et amendé plus de 30 fois, il est accompagné de multiples dérogations et les principes de base sont devenus confus, le secteur a demandé une adaptation du règlement pour garantir l'avenir du secteur. Le règlement sert également de base pour le soutien au Développement rural. Les applications et interprétations du texte étant différentes selon l'Etat membre, ils conduisent à des problèmes de concurrence déloyale.

La Commission européenne a essayé de simplifier la structure du règlement, a ajouté une flexibilité contrôlée (pour remplacer le trop grand nombre de dérogations) et a essayé de faire aligner le Règlement 2092/91 au niveau des autres législations européennes (par exemple, la législation sur les OGMs, 884/2004). L'objectif de réaliser un "meilleur règlement" était la ligne directrice qui devrait motiver cette révision.

Francis Blake a précisé que, même si cette révision est nécessaire, et les discussions continuent, il y a plusieurs points qui demeurent problématiques dans la proposition de révision. Il a cité plusieurs aspects qui peuvent être améliorés, notamment les champs de

son application, son adaptation à la législation sur les aliments animaux et humains (882/2004), la question des OGMs, la participation des partenaires professionnels non prévue dans la législation, la restriction inutile des labels privés et les importations toujours jugées selon des critères européens.

Il a récapitulé les diverses activités du groupe IFOAM UE en participant à cet effort. Après avoir fourni plusieurs documents sur la révision, le groupe IFOAM UE a eu des réunions à la fin de l'été avec une délégation de la Commission et de la Présidence finlandaise. En mars 2006 le groupe organisait une conférence au Parlement européen.

Dans cette démarche continue, le Conseil continuera à discuter des problèmes rencontrés. Nous nous attendons à ce que la Présidence finlandaise essaye de parvenir à un accord informel avant la fin de l'année, le Parlement européen devant adopter son rapport sur la révision en mars 2007.

#### **4. Que signifie la Stratégie de Lisbonne pour l'agriculture et le développement rural ?**

Peter Berkowitz, assistant de Mr Ahner, Directeur général adjoint, a expliqué la démarche de la Direction générale de l'Agriculture et du Développement rural (DG Agri) envers la stratégie de Lisbonne. En mars 2000, les chefs d'Etat européens et les gouvernements se sont mis d'accord pour faire de l'UE "l'économie la plus concurrentielle et la plus dynamique d'ici 2010". La Commission Barroso (commencé en 2004) a déclaré que cette « stratégie de Lisbonne » serait la stratégie principale de son mandat. En février 2005 la stratégie a été relancée avec les objectifs suivants :

- ↳ Pousser croissance économique, la création d'emplois et la compétitivité sur les marchés mondiaux;
- ↳ Fournir aux citoyens un meilleur niveau de vie, socialement et écologiquement responsable ;
- ↳ "Faire de l'Europe la région la plus concurrentielle du monde d'ici 2010"

Mr Berkowitz a expliqué que la stratégie de Lisbonne doit être comprise dans le cadre de la stratégie européenne de développement durable (Göteborg, 2001). Les deux stratégies doivent être considérées comme complémentaires pour mettre l'Europe sur la voie d'une croissance économique responsable et durable.

La réforme des années 2003/2004 de la PAC était une étape importante, dans le sens de la stratégie de Lisbonne, avec le découplage des aides directes et le renforcement de l'orientation 'marché' plutôt que l'appui direct au marché. Le développement rural et donc la restructuration du secteur agricole est très important (voire central) dans le processus de Lisbonne. Les instruments de développement rural sont les principaux outils de la DG Agri pour atteindre les objectifs de la stratégie de Lisbonne.

Mr Berkowitz a précisé l'importance des outils de développement rural, spécialement l'éducation et la formation, la recherche et le développement et la promotion des innovations durables. Il a mentionné la contribution des initiatives locales 'LEADER' pour renforcer les opportunités dans le monde rural et le soutien à la diversification.

Il a finalement établi le lien entre la dimension environnementale du processus de Lisbonne et la PAC :

- ↳ L'adoption des techniques d'**agriculture de précision** peut améliorer l'efficacité économique et environnementale des exploitations agricoles ;
- ↳ Les projets environnementaux peuvent avoir des **effets d'entraînement** importants, comme, par exemple, les projets de démonstration des savoirs-faires agricoles, projets touristiques et formations techniques ;
- ↳ La production d'**énergie renouvelable** peut engendrer des bénéfices économiques aussi bien qu'environnementaux ;
- ↳ Les mesures agri-environnementales peuvent contribuer de manière significative à l'attractivité d'une région pour le **tourisme et les loisirs**.

À la fin de son discours il a précisé que le l'«examen de santé» des réformes de la PAC, prévu en 2008, donnera l'occasion de développer davantage la PAC dans le sens de la stratégie de Lisbonne. Il s'est également interrogé sur l'avenir de la politique de développement rural dans la perspective d'une décroissance budgétaire, en particulier pour le financement du premier pilier de la PAC après 2013.

Dans la discussion, les participants ont précisé que le secteur Agriculture biologique peut contribuer significativement aux objectifs de la stratégie de Lisbonne. Concernant les mesures de développement rural, IFOAM a précisé que l'agriculture biologique a besoin de plus de soutien. Au-delà des mesures agri-environnementales, la conversion, par exemple, est un grand risque économique pour beaucoup d'agriculteurs qui ont besoin d'une aide

ponctuelle. Mr Berkowitz a mentionné que les mesures de soutien à l'investissement pour le secteur conventionnel ne se sont pas avérées efficaces pour stimuler les innovations, mais dans le cas de la conversion en bio il s'agit d'avantage d'une aide à la mise en place d'une activité que d'un soutien à l'investissement.

La recherche sur les techniques culturales et sur les techniques de préparation des produits bio au sein du 7ème Programme-Cadre de Recherche et de Développement (7ème PCRD) est essentielle pour que le secteur bio soit encore plus innovant. De plus, les participants ont rappelés que certains domaines ne sont même pas évoqués par le 7ème PCRD comme, par exemple, la préparation des produits à petite échelle, les techniques culturales innovantes, le tourisme ou le développement rural.

Lors de la présentation de la démarche de la DG Agri faisant du développement rural le moyen principale pour réaliser la stratégie de Lisbonne, il nous a semblé que l'interprétation que fait la DG Agri du développement durable se limite à une dimension économique. Dans ce contexte, un conflit pourrait se faire sentir car, si la DG Agri considère le développement rural comme l'instrument primordial de la stratégie de Lisbonne, la démarche paraît d'une inefficacité prévisible. Mr Berkowitz répondait qu'il s'agit toujours des choix politiques et que d'autres objectifs seront à considérer aussi.

Confronté à l'argument d'un des participants sur le fait que la stratégie de Lisbonne est perçue comme un fardeau financier par les Etats membres (dû à des contraintes budgétaires), Mr Berkowitz a répondu que la manière de prendre en compte la stratégie de Lisbonne dépendrait de la politique nationale de chaque Etat membre. Les Etats membres essayeront de faire faire à la Commission européenne ce qu'ils ne peuvent pas faire eux-mêmes, par exemple, une législation sur les problèmes écologiques. Les dossiers impopulaires seraient donc à la charge de la Commission, ce qui déresponsabiliserait les Etats membres. Néanmoins, la Commission aidera les Etats membres à définir les priorités financières.

## **5. L'agriculture biologique et la stratégie de Lisbonne**

Le professeur Stephan Dabbert, de l'Université de Hohenheim, a initié la discussion entre participants en présentant les liens entre l'agriculture biologique et la stratégie de Lisbonne. Les objectifs de la stratégie de Lisbonne (croissance, emploi et compétitivité) sont ponctuellement des objectifs importants pour le secteur bio ; de surcroît, le secteur bio peut contribuer de manière significative à ces objectifs. Mr Dabbert a également souligné que la Commission n'était pas claire quant à l'intégration des dimensions sociales et

environnementales à la stratégie. Le problème est plus général et d'ordre politique : Est-il possible d'avoir de la croissance financière sans épuiser les ressources naturelles ? Il y a plus de trente ans, le Club de Rome avait reconnu des limites de la croissance. Cette question doit être de nouveau abordée et clarifiée pour savoir quelle sera la politique de développement rural des gouvernements et de la Commission.

Mr Dabbert a présenté les points forts de la contribution de l'agriculture biologique à la stratégie de Lisbonne :

- ↪ **Compétitivité** – Le secteur bio a prouvé ses capacités à faire face à la compétition grâce à de nombreuses innovations des techniques culturales, des techniques de préparation après-récolte, également grâce à des produits nouveaux, à des prix abordables.
- ↪ **Société de la Connaissance et de l'Information** – Les méthodes employées par le secteur bio requièrent beaucoup de connaissances (traditionnelles, empiriques et scientifiques). Ces connaissances sont souvent spécifiques à un lieu ou une région mais peuvent être généralisées.
- ↪ **Technologies écologiques** – Le secteur bio a montré sa capacité à mettre en œuvre des technologies respectueuses de l'environnement. Soit, celles-ci ont été adaptées du secteur conventionnel (agriculture de précision, par exemple) ; soit, ces technologies ont été initiées par le secteur bio (protection des cultures et de la fertilité du sol par la méthode biologique). Il faut tout de même rappeler que certaines technologies du secteur conventionnel (comme les OGMs) peuvent mettre en danger la qualité et la probité de la filière bio. La Commission doit se rendre compte que ces technologies industrielles ne devraient pas être perçues comme des contributions à la stratégie de Lisbonne mais des freins au développement d'une production respectueuse de l'écologie, de l'environnement et de la santé des consommateurs, en lui enlevant sa crédibilité et la rendant plus coûteuse (à cause des frais d'analyses et des mesures de coexistence).
- ↪ **Innovation** – Le secteur bio est très innovateur. Dans le domaine de la commercialisation, de nouvelles formes de vente en relation étroite avec les consommateurs ont été expérimentées et adoptées par les producteurs et consommateurs : livraisons de paniers, visites virtuelles de fermes, etc.
- ↪ **Labels biologiques privés** – Ces labels permettent de présenter une « qualité originale ». Ils ne devraient pas être perçus comme des distorsions du commerce mais

comme des bons exemples de commercialisation et de compétition qualitative. C'est pourquoi, la tentative actuelle de créer un logo européen unique et obligatoire pour les produits bio limitera le développement des labels privés qui innoveront par leur différenciation des produits industriels et le climat de compétition qualitative qu'ils entretiennent. Un autre aspect de la discussion a porté sur l'obligation d'afficher ce logo européen, par exemple le label allemand "Bio-Siegel" a l'avantage de ne pas être obligatoire. Cela peut être un atout pour le producteur, surtout en cas de scandale.

## II. Groupes de travail du séminaire

### 1. Groupe de travail sur la stratégie politique

#### *L'agriculture biologique et la stratégie de Lisbonne (Stephan Dabbert, modérateur)*

La séance plénière sur l'agriculture biologique et la stratégie de Lisbonne a été suivie par un groupe de travail, modéré par Stephan Dabbert. Les participants à l'atelier ont été invités à réfléchir sur la façon dont l'agriculture biologique peut contribuer à la stratégie de Lisbonne et à ce que le secteur bio attend de la stratégie de Lisbonne.

Les participants ont discuté sur la base des informations données en séance plénière et ont apporté leurs points de vue et leurs expériences professionnels. Le fait que ni la stratégie de Lisbonne (croissance, emplois et innovation durable), ni la stratégie de Göteborg (développement durable) ne mentionne l'agriculture biologique comme une activité contribuant aux objectifs énoncés, alors que les programmes de développement rural l'ont déjà intégrée, a été reconnu comme une lacune inadmissible.

A l'issue de la discussion, les participants se sont mis d'accord sur le fait que l'agriculture biologique est innovatrice, orientées vers les besoins du marché, a la faveur des consommateurs, fournit des bénéfices sociaux et environnementaux, protège la biodiversité et le climat des effets nocifs de l'agriculture industrielle. En conclusion, les points suivants ont été soulignés :

↳ L'agriculture biologique endommage beaucoup moins l'environnement, et aide à sa préservation ;

- ↪ Les agriculteurs bios sont, en moyenne, plus jeunes que les agriculteurs conventionnels (selon une étude britannique de la Soil Association), les exploitations biologiques sont, en général, plus grande que la moyenne (comme en Italie) ;
- ↪ Le pourcentage de vente direct aux consommateurs et de préparation des produits sur le lieu de production est considérablement plus élevé que dans les circuits conventionnels et la demande de produits sains et respectant l'environnement est en augmentation constante depuis au moins une décennie. Le marché des produits bio est donc très dynamique depuis plusieurs années ;
- ↪ Le secteur bio innove énormément par obligation de trouver des solutions alternatives socialement et écologiquement responsables (donc durables). En effet, l'agriculture biologique étant limitée dans son utilisation d'intrants industriels, il lui faut trouver des solutions innovantes. Les aliments bio, la culture et la transformation des produits bio évitent les risques (sanitaires, écologiques et environnementaux) inhérents aux méthodes conventionnelles. Tous les domaines agroalimentaires pourraient bénéficier des innovations apportées par le secteur bio depuis des années, et le pourrait même plus, si la recherche y contribuait par des moyens adéquates;
- ↪ Les innovations sociales sont aussi très développées dans le secteur des produits bio. De nouveaux types de coopération sont mis en place puisque la filière bio est obligée de renforcer les relations solidaires et de développer le marché des circuits courts, entre agronomes, producteurs, certificateurs, préparateurs, distributeurs, consommateurs ;
- ↪ Durant la dernière décennie tous les secteurs agricoles ont souffert de la crise structurelle et conjoncturelle de l'agriculture européenne. Tous, sauf le secteur bio ;
- ↪ L'agriculture biologique se base sur l'échange de connaissances et d'informations alors que l'agriculture conventionnelle est d'avantage basée sur le capital et les investissements financiers.
- ↪ Un avantage non négligeable de l'agriculture biologique est qu'elle est le seul système de production à être encadré par un règlement européen (2092/91). Les retombées positives de ce type de production peuvent donc être, en partie, attribuées aux dispositions législatives.

## ***Le Développement rural joue un rôle clé dans la stratégie de Lisbonne***

Le modérateur du deuxième atelier était Andréas Lillig (Commission européenne/DG Agri). Il a présenté l'état des lieux des programmes de développement rural en Europe, l'«examen de santé» des réformes de la PAC devant avoir lieu en 2008. Il a d'abord expliqué la répartition des fonds structurels de développement rural pour la période 2007-

2013, en considérant, particulièrement, le soutien à l'agriculture biologique. Il a également montré le lien entre le *Plan d'action européen en matière d'alimentation et d'agriculture biologiques* de la Commission européenne et la politique de Développement rural. Il a mentionné que plusieurs États membres mettent déjà en avant l'agriculture biologique dans leurs stratégies nationales.

La mise en oeuvre des règles d'éco-conditionnalité ainsi que celle des règles de l'OMC ont influencé la structure des nouveaux programmes de développement rural. Certaines mesures des anciens programmes ne peuvent plus être maintenues et les incitations spécifiques à la production ne sont plus permises. La Commission européenne insiste sur la vérifiabilité des mesures, une tendance qui a été considérée plutôt favorablement par les participants même si cela peut avoir des conséquences incertaines (voir plus bas). Pendant la discussion, les participants ont fait part de la situation actuelle dans leurs pays respectifs :

- ↪ Selon les participants, la démarche consultative dans le cadre du développement des stratégies nationales n'a pas été suffisamment utilisée ;
- ↪ Les participants regrettent que certaines mesures agri-environnementales n'ayant pas d'efficacité évidente et mesurable aient été supprimées alors que certaines d'entre elles avaient des effets qualitatifs encourageants ;
- ↪ Le calcul des aides financières associées aux mesures agri-environnementales devrait être discuté. Les participants ont proposé que d'avantage de facteurs soient considérés ;
- ↪ L'obligation des États membres de développer des mesures spécifiques à l'agriculture biologique est une bonne démarche, cependant, l'agriculture biologique devrait recevoir les meilleures primes en vigueur (en raison de la multifonctionnalité de l'agriculture biologique) et une distinction particulière parmi les autres mesures agri-environnementales.

### ***La stratégie de Lisbonne & la biodiversité : la communication de la Commission***

Irina Maia, pour le groupe IFOAM UE, a présenté une vue d'ensemble de la communication de la Commission européenne sur la biodiversité. Les participants ont donc eu l'opportunité de discuter l'aspect écologique de la stratégie de Lisbonne.

La Communication de la Commission européenne : *«Enrayer la diminution de la biodiversité à l'horizon 2010 et au-delà – Préserver les services éco systémiques pour le*

*bien-être humain*» (COM (2006) 216 final), conclut la révision de la «*Stratégie Communautaire en faveur de la diversité biologique*» (COM (1998) 42) et des quatre «*plans d'action en faveur de la biodiversité*» : [Agriculture](#); Pêche; Ressources naturelles; Coopération pour le Développement et l'Economie. La chronologie du programme de réalisation de cette Communication a été la suivante :

- ↪ 1998 - Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen sur la «*Stratégie Communautaire en faveur de la diversité biologique*» (COM (1998) 42) ;
- ↪ 2001 – Les chefs d'Etat ou de gouvernement européens se mettent d'accord pour «*Enrayer la diminution de la biodiversité à l'horizon 2010 et au-delà*» ;
- ↪ 2004 – Conférence sur la mise en œuvre de la stratégie et des plans d'action de l'UE pour la biodiversité, Grand Hôtel Malahide à Dublin. Elles ont défini les objectifs prioritaires pour réorienter la politique européenne et réaliser les cibles de 2010 convenues par les chefs d'Etat et de gouvernement à Göteborg et Johannesburg – Lancement du fond d'action pour la Biodiversité «*Count down 2010*» ;
- ↪ 2006 - Communication de la Commission : «*Enrayer la diminution de la biodiversité à l'horizon 2010 et au-delà*».

Ce dernier document analyse l'importance de la biodiversité et l'ampleur de sa diminution, il passe en revue ce qui a été fait jusqu'ici au sein de l'UE, il identifie quatre secteurs principaux de politique pour l'action européenne et 10 objectifs et mesures de soutien prioritaires. Les cibles et les actions sont indiquées dans le «*plan d'action pour enrayer la diminution de la biodiversité à l'horizon 2010 et au-delà*». Les rôles des institutions de la Communauté européenne et des Etats membres y sont définis.

Cette communication sur la biodiversité identifie la PAC comme une des causes de la diminution de la biodiversité en Europe. En revanche, l'utilisation croissante de mesures agri-environnementales, des bonnes pratiques agricoles, de l'agriculture biologique et de l'aide aux zones défavorisées («*Least Favoured Areas*») permettent et permettront à la biodiversité agricole de continuer à exister en Europe.

***Les difficultés de l'agriculture biologique face à l'offensive des OGM en Europe (groupe de travail annulé par manque de temps).***

## 2. Améliorer le Règlement 2092/91

### *Nouvelles substances autorisées dans l'Annexe VI du règlement (CEE) n° 2092/91*

Le groupe de travail sur la réglementation a discuté de la façon d'améliorer la législation actuelle sur les substances autorisées (Annexe VI). Les points suivants ont été discutés :

#### *Gélatine bio*

Pour le moment il n'est pas possible de produire de la gélatine bio parce que certains additifs nécessaires ne sont pas autorisés. Afin de combler ce manque, les participants ont proposé une modification à l'annexe VI permettant l'utilisation de gélatine bio pour la fabrication de produits bio. La gélatine ne figure pas encore dans les normes IFOAM, mais la Commission Réglementation IFOAM aurait évalué positivement une requête à ce sujet.

#### *Huile de graines de coton et sels, pour le fromage*

La même démarche que pour la gélatine a été discutée pour l'huile de graine de coton et les sels (hydroxyde de sodium et acide hydrochlorique) utilisés pour la fabrication du fromage.

#### *L'origine bio des substances techniques*

Aujourd'hui, les arômes et substances techniques ne sont pas obligatoirement d'origine biologique, même si ceux-ci sont disponibles en bio (par exemple, les levures et les gélatines). Les participants ont rappelé que l'objectif du secteur bio est de proposer des produits composés à 100% d'ingrédients issus de l'agriculture biologique. Les normes IFOAM définissent plusieurs niveaux (100%, plus de 70% et moins de 70%).

## 3. Groupe de travail sur la Recherche

### *Construire l'Europe des Connaissances – Vers le 7eme PCRD 2007-2013*

Massimo Burioni de la DG Recherche a expliqué aux participants le contenu du 7eme PCRD en ce qu'il concerne la recherche agricole et agroalimentaire. Mr Burioni a rappelé

l'évolution historique des PCRD depuis leur création. Le prochain , le 7eme PCRD, sera effectif du 1er Janvier 2007 au 31 décembre 2013.

La décision politique sur les PCRDs est prise conjointement par le Parlement et le Conseil. En juin 2006, le Parlement a voté le 7eme PCRD et la Commission a amendé la proposition. Les premiers appels d'offres pour les projets de recherche seront lancés en décembre 2006. Le budget du 7eme PCRD sera augmenté chaque année pour contribuer à la stratégie de Lisbonne et pour encourager une recherche européenne compétitive par rapport aux américains et aux japonais.

Mr Burioni a souligné que l'agriculture biologique restera un sujet important au sein du 7eme PCRD, plus précisément dans les programmes spécifiques de "Coopération" et dans le thème : "Alimentation, Agriculture et Biotechnologies" (1,935 milliards d'euros).

Ce thème se concentre sur les objectifs suivants :

- ↳ Production durable et gestion des ressources biologiques des milieux terrestres et aquatiques;
- ↳ "De la ferme à la table" : sécurité alimentaire des filières agroalimentaires;
- ↳ Sciences de la vie et biotechnologie pour la production et la transformation écologiquement responsable des produits non alimentaires.

Parmi les deux premiers sujets, il y aura des opportunités de recherche profitant directement et indirectement au secteur bio et aux systèmes de production à intrants limités.

### ***Contribution de la Recherche à la compétitivité de l'agriculture biologique***

Actuellement, il y a plusieurs projets de recherche scientifique transnationaux sur l'agriculture biologique. Les objectifs de ces projets sont de :

- ↳ Fournir des recommandations à la Commission sur la façon d'améliorer le règlement 2092/91;
- ↳ Présenter des normes de vinification biologique (ORWINE);
- ↳ Fournir quelques recommandations et outils pour l'évaluation du *Plan d'action européen en matière d'alimentation et d'agriculture biologiques* (ORGAP).
- ↳ Améliorer les connaissances statistiques sur l'agriculture biologique (EISFOM)

Les recommandations suivantes doivent être considérées dans la nouvelle proposition de règlement :

- ↳ Reconsidération des principes de l'agriculture biologique ;
- ↳ Considération de l'offre et de la demande d'aliments bio pour le bétail ;
- ↳ Amélioration de la qualité et de la disponibilité des semences bio dans l'EU.

La recherche spécifique à l'agriculture biologique n'est pas suffisamment considérée par le 7ème PCRD. Les projets de recherche proposés ne contribueront pas, à eux seuls, à améliorer la compétitivité de l'agriculture biologique.

### ***Renforcer le secteur bio par une Plateforme de Recherche Technologique***

La recherche est un levier important pour stimuler l'innovation et pour améliorer la compétitivité. Par conséquent, les participants ont discuté de l'opportunité d'une Plateforme de Recherche Technologique pour le secteur bio. Les Plateformes de Recherche Technologique, souvent menées par les industriels, visent à faciliter le transfert de connaissances et d'information de la recherche vers des réalisations pratiques. Les participants ont été invités à faire des suggestions pour définir les objectifs de cette Plateforme de Recherche Technologique.

## III. Visite d'une brasserie bio et présentation publique des conclusions du séminaire

### 1. Visite de la brasserie bio « Cantillon »

Les participants ont visité une brasserie traditionnelle à Bruxelles qui est certifiée bio depuis l'année dernière. Cette brasserie produit de la bière traditionnelle biologique pour la vente au détail. La fermentation traditionnelle de la bière a été décrite par notre guide belge et les participants ont pu déguster les différentes sortes de bière.

### 4. Présentation publique des conclusions du séminaire

Le vendredi 20 octobre, les résultats du séminaire ont été présentés (voir le communiqué de Presse) aux participants, aux partenaires, à la Presse et aux décideurs politiques. Le président du groupe IFOAM Europe, Francis Blake a expliqué comment le secteur bio répond aux objectifs de la stratégie de Lisbonne. Après la présentation et la discussion, le groupe régional IFOAM Europe a offert différentes sortes de vins issus de raisins de l'agriculture biologique.



*Ce séminaire est co-financé par la Communauté Européenne, la Direction générale de l'Agriculture et du Développement Rural. L'auteur est le seul responsable du contenu des communications/publications. La Commission n'est pas responsable de l'utilisation du contenu de cette publication.*